



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

.....

RANDOSMART
2020





PRÉAMBULE



RandoSmart est une petite entreprise engagée dans le développement durable et l'économie circulaire.

Afin d'être en accord avec nos valeurs personnelles, nous avons décidé de mettre en place une charte durable qui promeut un avenir économiquement, socialement et environnementalement viable.

L'ensemble des membres de RandoSmart s'engage donc à respecter cette charte et à la faire évoluer régulièrement.

Cette charte a également pour but de permettre une transparence vis-à-vis de nos clients sur nos pratiques et nos modes d'action. Ainsi, nous avons décidé de mettre en place un code couleur pour distinguer :

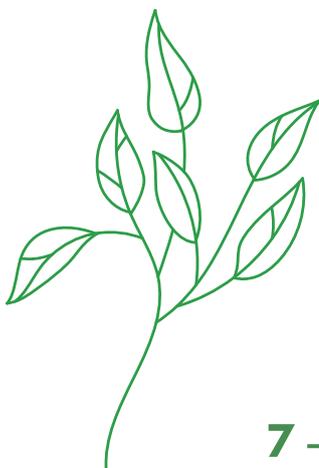
- ✓ Les actions que nous avons déjà mises en place.
- ✓ Les actions qui sont en train d'être réalisées ou dont tous les critères n'ont pas encore été validés.



SOMMAIRE

.....

ÉTHIQUE - Présentation



6

Éthique :

7 - 8

- Compenser en France l'ensemble de nos émissions de CO2 incompressibles
- Verser 1% de nos bénéfices pour l'achat d'équipements écologiques de nos salariés
- Mise en place d'une prime d' "exemplarité écologique"
- Refuser de participer à des événements promotionnels internationaux

SOCIAL - Présentation

9

Social :

10 - 11

- Améliorer les conditions de vie de l'équipe RandoSmart grâce au télétravail
- Promouvoir une communication équitable
- Favoriser le développement des compétences et la pluridisciplinarité au sein de l'entreprise
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- Favoriser la confiance auprès de nos clients



SOMMAIRE

.....

ENVIRONNEMENT - Présentation 12

Energie : 13

- Utiliser un hébergeur vert

Mobilité : 14

- Promouvoir les mobilités douces, les transports en commun et l'autopartage
- Limiter les déplacements professionnels
- Compenser intégralement les émissions de CO2 liées aux transports

Achats : 15

- Privilégier les entreprises locales proposant des produits de qualité
- Utiliser du papier recyclé et en limiter l'utilisation
- Acheter des produits écologiques pour le nettoyage des locaux

Déchets : 16

- Limiter le gaspillage
- Prolonger la durée de vie des équipements
- Valoriser les appareils réparables



SOMMAIRE

.....

NUMÉRIQUE - Présentation 17

Guide de bonne pratique : 18 - 20

- Stocker le plus écologiquement possible
- Utiliser sa messagerie de manière raisonnée
- Naviguer sur le web efficacement
- Consommer le numérique de manière responsable

RESSOURCES - Liens 21

MOT DE FIN 22

ANNEXE 23 - 28

- Prime d'exemplarité écologique - Critères



ÉTHIQUE



L'idée de créer une charte durable est née de notre volonté de compenser les émissions carbone que nous n'étions pas en capacité de réduire en interne.

Pour cela, nous avons pris le temps de comparer les différentes structures existantes afin de ne pas rentrer dans une démarche purement commerciale. Notre but est d'avoir un impact réel sur la biodiversité et le bien-être de l'homme.

Une fois ce projet mis en place, nous avons voulu pousser plus loin nos engagements. Cela s'est fait notamment grâce à une aide financière à destination des membres de l'équipe. Celle-ci leur permet d'investir dans des équipements plus durables.

À cela, s'ajoute une prime pour « exemplarité écologique » qui incite les membres de l'équipe à mettre en place des actions en accord avec le développement durable dans leur vie personnelle.



ÉTHIQUE



Compenser en France l'ensemble de nos émissions de CO2 incompressibles :

- Notre entreprise a mis en place un partenariat avec **ClimatLocal**, coopérative française engagée dans la plantation de haies champêtres. Ce projet, établi sur mesure, nous permet de compenser nos émissions carbone directement sur le territoire de l'Aude, où nous sommes basés. Une telle proximité permet une transparence totale sur les tenants et les aboutissants du projet, ainsi qu'un contact réel entre **RandoSmart** et **l'agriculteur concerné**. L'intérêt est ici de recréer un écosystème diversifié aux abords des cultures grâce à un choix pertinent d'espèces plantées en fonction des besoins des agriculteurs. *
- Afin d'établir **notre bilan carbone**, nous avons utilisés l'outil de calcul mis à disposition par la fondation **GoodPlanet**. Cela nous a permis d'avoir une vision globale de nos principaux postes d'émissions de CO2. Le calcul montre que nous générons en moyenne **30 tonnes de CO2 par an** avec comme 1er poste d'émission : le numérique. Notre premier objectif d'ici 2021 est de compenser nos émissions carbones a hauteur de 20 tonnes de CO2, soit 700€. Un premier palier qui permet de mettre en place une action concrète localement avec ClimatLocal.

*Notre projet de compensation carbone en co-construction avec ClimatLocal est en cours de réalisation. Nous rajouterons les liens du projet dès que celui-ci sera finalisé.



ÉTHIQUE



Verser 1% de nos bénéfices pour l'achat d'équipements écoresponsable pour l'équipe RandoSmart : ✓

- RandoSmart s'engage à verser 1% des bénéfices générés par chaque nouveau contrat aux membres de son équipe, pour qu'ils puissent accélérer leur transition écologique. Ces revenus serviront à l'achat ou au remplacement d'équipements peu gourmands en énergie. Cette aide peut par exemple servir à la mise en place d'ampoules basses consommations ou encore à l'achat de matériel éthique et durable.

Mise en place d'une prime d'exemplarité écologique : ✓

- Afin d'inciter les salariés de RandoSmart à poursuivre un mode de vie plus respectueux de l'environnement et à privilégier les circuits courts, l'entreprise a mis en place une prime d'exemplarité écologique. Cette prime de 100€/mois sera décernée aux salariés ayant respectés l'ensemble des **critères obligatoire établis***. Ces critères vont de la mise en place d'un composteur à l'affiliation du salarié à une banque éthique telle que le Crédit Coopératif.
- Cette prime d'exemplarité s'inscrit dans la continuité de l'aide de 1% pour l'achat d'équipement écoresponsable. Afin de s'inscrire dans une démarche durable à long terme, les critères d'obtention de cette prime seront régulièrement mis à jour.

Refuser de participer à des évènements promotionnels internationaux : ✓

- RandoSmart assure ne pas participer à des opérations commerciales d'envergure internationale poussant à la surconsommation tel que les promotions du BlackFriday ou la Saint Valentin.
- Notre entreprise s'engage à ne pas partir à l'étranger pour vendre son application mobile, participer à des séminaires/ salons à l'international

* Voir nos conditions d'obtention en annexe

SOCIAL



Pour RandoSmart, le bien-être de l'équipe est une priorité !

Pour nous, le travail ne doit pas être une corvée, mais un élément de motivation où tout le monde s'entraide pour atteindre un but commun.

Afin de laisser plus de souplesse aux membres de l'équipe et de diminuer leur temps de transport, nous avons choisi d'instaurer le télétravail à long terme.

De même, pour lutter contre l'éternelle monotonie du travail, nous avons misé sur la pluridisciplinarité des membres de l'équipe. Nous favorisons donc le développement de compétences transversales en permettant une perméabilité des tâches au sein de l'entreprise.

Nous avons également décidé de mettre en place un mode de gouvernance horizontal, plutôt que de répondre à un ordre hiérarchique prédéfini. Cela favorise la prise de parole et la recherche de solutions en commun.

Nos actions sociales se concrétisent aussi par notre volonté d'égalité au sein de la structure, ainsi que par la recherche d'une relation de qualité avec nos clients.



SOCIAL



Améliorer les conditions de vie de l'équipe RandoSmart grâce au télétravail : ✓

- Permettre plus de souplesse dans l'organisation des horaires de travail.
- Gain de temps et diminution du stress lié à la suppression des trajets domicile-travail.
- Augmenter l'autonomie et la responsabilité de l'équipe.

Promouvoir une communication équitable : ✓

- Consulter l'ensemble de l'équipe lors des prises de décisions. Droit à la parole et droit de vote similaire pour l'ensemble des membres.
- Mettre en place de télé-réunion au minimum une fois par mois pour faire un compte rendu des avancées de chacun. Cela permet également de s'assurer du bien-être et de la satisfaction des membres dans les tâches qui leur sont confiées.

Favoriser le développement des compétences et la pluridisciplinarité au sein de l'entreprise : ✓

- Favoriser la perméabilité des tâches à réaliser au sein de l'entreprise
- Permettre la reprise de formation des membres de l'équipe désirant compléter leurs connaissances et diversifier leurs compétences.



SOCIAL



Promouvoir la diversité et l'égalité des chances : ✓

- S'engager à ne pas effectuer de discrimination sur le sexe, la culture et l'origine des personnes, que ce soit lors de nos entretiens d'embauche ou dans la mise en place de nos partenariats.

Favoriser la confiance auprès de nos clients : ✓

- Permettre une transparence totale concernant nos prestations, leurs coûts et les impacts sociaux et environnementaux de nos actions.
- Proposer des services qui s'inscrivent dans une démarche éthiquement responsable.
- Respecter la vie privée des utilisateurs de RandoSmart en collectant uniquement les données indispensables au fonctionnement de l'application.
- Assurer un suivi à long terme en cas de problème avec l'application mobile ou de besoins d'informations complémentaires.



ENVIRON- NEMENT



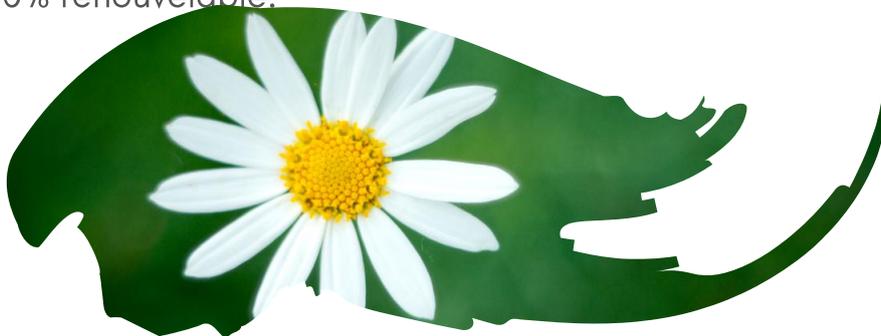
L'environnement est au cœur de nos réflexions et nous mettons tout en place pour réduire notre empreinte écologique.

L'équipe de RandoSmart étant en télétravail, nous ne pouvons pas avoir la main sur tous les éléments.

Pour l'énergie par exemple, nous ne pouvons pas imposer à notre personnel d'avoir un fournisseur d'électricité verte ou d'installer des réducteurs d'eau.

Néanmoins, afin de pallier ce problème, nous proposons une aide financière pour accélérer la transition écologique des membres de l'équipe. Une prime est également desservie aux salariés qui y parviennent, comme nous l'avons mentionné dans la partie éthique.

Concernant les domaines d'activités directement liés aux opérations de l'entreprise, nous avons mis en place des actions allant de la promotion des mobilités douces aux achats de matériels durables et responsables. Cela passe également par la réduction de nos déchets ou par la création d'un partenariat avec un hébergeur européen qui utilise de l'énergie 100% renouvelable.



ÉNERGIE



Utiliser un hébergeur vert :

- Limiter l'utilisation d'énergie liée au transfert de données entre notre lieu de résidence et celui de l'hébergeur, en sélectionnant un hébergeur européen. Nous réduisons ainsi la consommation énergétique des équipements intermédiaires utilisés dans l'acheminement des données.
- Choisir l'hébergeur **Infomaniak**, écologiquement et socialement responsable. Cette société suisse a créé une charte écologique et s'est engagée à respecter l'environnement à travers 20 engagements. Parmi ces derniers, Infomaniak assure utiliser de l'énergie 100% renouvelable. Elle utilise également des serveurs peu gourmands en énergie et totalement recyclés en fin de vie.



MOBILITÉ



Promouvoir les mobilités douces, les transports en commun et l'autopartage : ✓

- Inciter les déplacements à vélo au sein de l'entreprise. Chaque membre de l'équipe dispose d'un vélo particulier et est incité à l'utiliser pour l'ensemble des trajets courts.
- Privilégier les transports en commun pour les déplacements professionnels.
- Proposer l'autopartage lorsque les trajets en voiture sont obligatoires.

Limiter les déplacements professionnels : ✓

- Supprimer les trajets domicile-travail grâce au télétravail à long terme.
- Réduire les déplacements professionnels, remplacés par la télécommunication et la téléformation auprès des partenaires.
- Renoncer à prendre l'avion autant que possible.

Compenser intégralement les émissions de CO2 liées aux transports : ✓

- Compenser à 100% les émissions de CO2 liées aux trajets terrestres obligatoires et à 200% celles liées aux trajets aériens. Pour cela, RandoSmart fait appel à la coopérative [ClimatLocal](#) pour compenser ses émissions en France.



ACHATS



Privilégier les entreprises locales proposant des produits de qualité : ✓

- Acheter les nouveaux appareils électroniques auprès de partenaires locaux qui proposent des technologies moins gourmandes en énergie et assurent la conception de leurs produits en France. Se fournir également dans des ressourceries pour limiter les coûts énergétiques liés à la fabrication de nouveaux équipements. (Nos fournisseurs : [Mafabrik](#), [Backmarket](#), [Ressourcerie](#))
- Favoriser les fournitures fabriquées à proximité de notre lieu de travail pour les besoins de l'entreprise.
- Proposer principalement des produits locaux pour les repas organisés par l'entreprise et les réunions de travail.

Utiliser du papier recyclé et en limiter l'utilisation : ✓

- Privilégier de façon systématique l'utilisation de courrier électronique au courrier traditionnel.
- Utiliser du papier 100% recyclé et certifié FSC (label environnemental prouvant une gestion durable des forêts). Les impressions se font de manière limitée, en recto verso et en mode brouillon lorsque cela est possible.

Acheter des produits écologiques pour le nettoyage des locaux : ✓

- Utiliser des produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate, etc.) et/ou des produits d'entretien certifiés écologiques pour le nettoyage des locaux, des outils de travail et du vaisselier.



DÉCHET



Limiter le gaspillage : ✓

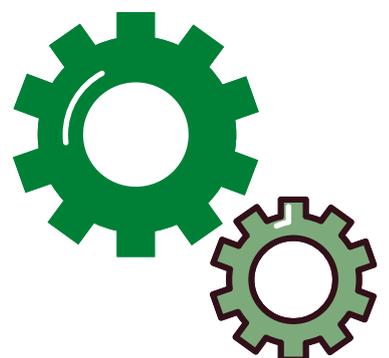
- Refuser d'utiliser des ustensiles à usage unique (assiettes en carton, bouteilles d'eau en plastique, essuie-mains jetables) au sein de l'entreprise.
- Installer de poubelles de tri chez l'ensemble de nos salariés afin de valoriser nos déchets en leur donnant une seconde vie.

Prolonger la durée de vie des équipements : ✓

- S'engager à allonger la durée de vie de nos équipements, au-delà de leur amortissement comptable en ne les changeant qu'en cas de dysfonctionnement majeur.
- Privilégier la réparabilité en cas de problème plutôt que l'achat impulsif d'un nouvel appareil.

Valoriser les appareils réparables : ✓

- Sélectionner des outils de travail avec des pièces interchangeables pour faciliter la réparabilité des produits, notamment dans l'informatique. (Ex : [Fairphone](#))



NUMÉRIQUE



Aujourd'hui, le numérique fait partie intégrante de nos modes de vie et est considéré comme un levier économique et social incontournable au sein de nos sociétés.

S'il a des avantages indéniables, il est également un pollueur important. On a tendance à l'oublier, mais, "si internet était un pays, il serait le 6e consommateur d'énergie et le 7e émetteur de CO2 de la planète ! » *.

Conscients de l'impact énergétique que génère notre activité professionnelle au quotidien, nous avons donc essayé de mettre en place un ensemble de mesures pour réduire nos émissions de carbone.

Pour le domaine du numérique, nous avons choisi de créer un « **Guide des bonnes pratiques numérique** » à destination de l'équipe Randsmart. Ce guide donne des petits conseils pour réduire son empreinte carbone et utiliser internet de manière plus responsable.

La création de ce document nous semblait incontournable dans la mise en place du télétravail de manière durable.

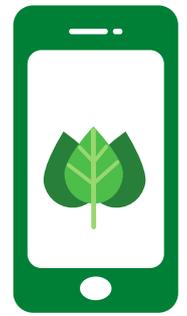


Pratiquez le
**NUMÉRIQUE
RESPONSABLE**

GUIDE DE BONNE PRATIQUE

Les petits actions du quotidien qui permettent de consommer moins

NUMÉRIQUE

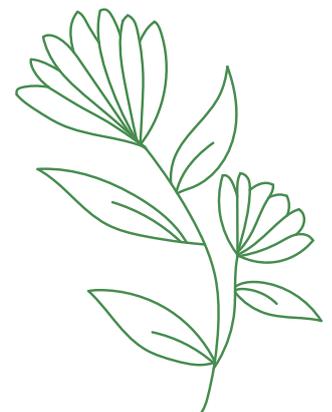


Stocker le plus écologiquement possible :

- Éliminer les dossiers mis dans la corbeille de manière automatique au bout de deux semaines sur l'ensemble des équipements informatiques (cloud, ordinateur, boîte mail)
- Favoriser le stockage local au stockage sur le Cloud pour l'ensemble des documents professionnels qui n'ont pas besoin d'être partagés afin éviter les allers-retours avec le serveur.

Utiliser sa messagerie de manière raisonnée :

- Supprimer ses mails de manière automatique tous les deux semaines afin de limiter le stockage de données inutiles sur les serveurs informatiques.
- Envoyer de mails ciblés afin de réduire le nombre de mails émis.
- N'ajouter de pièces jointes qu'en cas de nécessité et réduire la taille des fichiers joints dès que possible.
- Refuser de mettre en place une newsletter contribuant à la création de CO2 de manière significative.
- Se désinscrire aux mailings publicitaires et aux newsletters qui n'ont pas un intérêt majeur pour le fonctionnement de notre entreprise.



NUMÉRIQUE



Naviguer sur le web efficacement :

- Limiter notre empreinte écologique liée aux recherches sur le web en :
 - Créant des favoris pour les sites régulièrement consultés
 - Utilisant l'historique des consultations
 - Tapant des requêtes web courtes et pertinentes
- Stopper les annonceurs grâce à la mise en place d'un bloqueur de pub (Ex : [uBlock](#))
- Utiliser le moteur de recherche Lilo, qui se sert de l'argent généré par nos recherches internet pour financer des projets sociaux et environnementaux.

Consommer le numérique de manière responsable :

- Éteindre les appareils électroniques inutilisés (ordinateurs, tablettes, box internet), notamment lors des pauses et le soir pour limiter les émissions de CO2.
- Débrancher les chargeurs d'appareils électriques lorsque ceux-ci sont chargés.
- Réduire la luminosité des appareils lorsque cela est possible pour augmenter la durée de vie de l'appareil et de sa batterie.
- Visionner des films uniquement lorsque cela est nécessaire et en basse résolution afin de réduire de 4 à 10 fois l'énergie consommée.
- Installer le mode avion dès que possible sur le téléphone portable et/ou la tablette afin de limiter la création de CO2 liés à la recherche de réseaux ou à l'ouverture d'applications mobiles spécifiques.



RESSOURCES



Afin de limiter nos émissions de CO2 liées à l'utilisation du numérique, nous avons modifié certaines de nos pratiques grâce à des conseils fournis par les ressources ci-dessous :

- **Ademe** : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf>
- **HelloAsso** : <https://www.helloasso.com/blog/wp-content/uploads/2019/10/Fiche-pratique-11-Le-numérique-et-le-développement-durable-Vdef.pdf>
- **The Shiftproject** : <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>
- **GreenPeace** : <https://www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique/>
- **Centre Ressource du développement durable** : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Transitions-economiques/Ressources-transitions-economiques/Numerique-et-Developpement-Durable-liaisons-dangereuses>
- **Animafac** : <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/limiter-limpact-ecologique-du-numerique/>
- **Institut du numérique responsable** : <https://institutnr.org/charte-numerique-responsable>



MOT DE FIN



RandoSmart est une entreprise qui oeuvre pour un modèle de société durable et équitable. Le contexte planétaire actuel nous pousse à nous remettre en question quotidiennement et à chercher des solutions favorables pour la Terre et pour l'Homme. Etant en perpétuelle recherche d'amélioration, vos remarques sont les bienvenues.

.....

RANDOSMART 2020



"Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde "
Mahatma Gandhi

ANNEXE



Toujours dans un désir de transparence vis-à-vis de nos clients et partenaires, nous avons fait le choix de publier la liste des critères d'obtention de la prime d'exemplarité écologique.

Celle-ci regroupe 4 catégories : énergie, eau, déchets et éthique. Pour chaque catégorie, les 3 premiers critères sont obligatoires et le 4eme est optionnel. Certains critères sont inspirés de la **marque Esprit Parc**.

Une fois l'ensemble des critères remplis, le salarié de RandoSmart se voit attribuer une prime de 100€/mois pendant un an, renouvelable en fonction des conditions d'évolution des critères.





RANDOSMART

PRIME

D'EXEMPLARITÉ
ÉCOLOGIQUE



ENERGIE

CRITÈRES

Mettre en place au moins 3 dispositifs d'économie d'énergie

Avoir au moins une source d'énergie renouvelable pour le chauffage.

Disposer d'électricité certifiée « énergie verte »

Avoir réalisé des travaux d'amélioration de performance énergétique il y a moins de 10 ans

INDICATEURS

- Minuteurs dans les espaces communs (80 %)
- Éclairage intérieur avec ampoules basse consommation (80 %)
- Robinets thermostatiques sur les radiateurs (80 %)
- Calorifugeage des réseaux d'eau chaude
 - Pompe à chaleur
- Prises à interrupteur pour 80 % des téléviseurs, décodeurs, appareils hifi et vidéo
- 2 appareils de gros électroménager à catégorie A++

Bois, géothermie, solaire, etc.

<https://www.enercoop.fr/>, <https://www.es.fr>)

Travaux d'isolation (double vitrage, sas, renforcement isolation intérieure et/ou extérieure des murs ou sous toiture, élimination de ponts thermiques...)

RÉALISATION

EAU



CRITÈRES

Être équipé
d'au moins 2 dispositifs
d'économie d'eau

Utiliser 3 produits
d'entretien et ménagers
« éco-certifiés » ou
naturels

Ne pas utiliser de
pesticides ou d'engrais
chimique pour l'entretien
des espaces verts
intérieurs et extérieurs
(sauf force majeure)

Récupérer les eaux de
pluie pour l'arrosage ou
pour l'eau sanitaire
lorsque l'espace le
permet

INDICATEURS

- Brise-jet sur 80 % des robinets
- Systèmes économes sur 80 % des douches (poussoirs ou stop-eau)
- Chasse d'eau double-flux sur 80 % des chasses d'eau
- Arrosage nocturne des extérieurs
- Toilettes sèches

Pour les sols, produits vaisselle, lave-vaisselle, lessive, entretien des toilettes, ...

Aucun pesticide ou engrais chimique

Présence de cuves, récupérateurs, etc

RÉALISATION



DÉCHETS

CRITÈRES

INDICATEURS

RÉALISATION

Le salarié réduit ses déchets à la source, limite les emballages lors des achats et les emballages individuels dans les produits mis à disposition de la clientèle

Achat en vrac, réutilisation des sacs plastiques, etc.

Installer des poubelles de tri

Présence de poubelles de tri

Installer un composteur pour la valorisation des déchets

Présence d'un composteur

Ramasser les déchets trouvés dans les espaces naturels sensibles

État d'esprit du salarié

ÉTHIQUE



CRITÈRES

Promouvoir des banques et des investissements éthiquement et écologiquement responsables

Acheter principalement des produits locaux pour les repas pris lors des horaires de travail

Ouvrer pour la sobriété numérique et une pratique raisonnée d'internet

Se porter bénévole au moins une fois par an pour aider une association caritative ou/et engagée dans la protection de la nature

INDICATEURS

Être affilié à une banque solidaire et équitable (Nef, Crédit Coopératif) ou disposer d'un livret de développement durable ou équivalent avec un montant équivalent à au moins 50% de son capital financier placé en banque

Déclaration de bonne foi.
Consultation de la liste des lieux où se fournit le salarié pour s'assurer de la véracité des dires.

Moteur de recherche alternatif (Lilo, Ecosia),
bloqueur de pub (U-block, Adblock),
suppression automatique des dossiers de la corbeille (ordinateur, cloud, messagerie),
pratique responsable du numérique en essayant de suivre au plus près les conseils données dans le Guide des bonnes pratiques du numérique.

Lettre de l'association ou photo prouvant l'implication du salarié à un événement associatif d'intérêt public

RÉALISATION

RANDOSMART 2020

Réalisé par Orane Gallois durant son contrat d'apprentissage en licence professionnelle
Tourisme et économie solidaire